

Séance du 07 juin 2007.

Présents : Mmes et MM. David CLARINVAL : Bourgmestre-Président ;
Aimé GERARD, ~~Hugues ANDRE~~, Aline DIDIER : Echevins ;
Thierry LEONET : Président du CPAS ;
Michèle JACQUES-BERTHOLET, ~~Lue VINCENT~~, André COPINE, Francis MARTIN,
Marcel DONY, Jeannine DOUNY-PONCELET, Carine LHEUREUX et ~~Eric GAUSSIN~~ :
Conseillers communaux ;
Michelle MALDAGUE : Secrétaire communale.

Le Conseil communal,

1. A l'unanimité, décide de porter, en urgence, le point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :
Acquisition d'une imprimante pour le secrétariat communal : Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions.
2. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'une imprimante pour le secrétariat communal (service de l'urbanisme) pour un montant estimé à 430,00 €TVAC.
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs.
3. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du compte de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Bellefontaine présentant un boni de 7.903,21 € avec une intervention communale de 13.625,15 €
4. A) A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du compte de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Cornimont présentant un boni de 2.312,02 € avec une intervention communale de 6.093,66 €
B) A l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2006 de la dite Fabrique d'Eglise sans intervention financière supplémentaire de la commune.
5. A) A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du compte de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Graide présentant un boni de 3.034,70 € avec une intervention communale de 20.185,51 €
B) A l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2006 de la dite Fabrique d'Eglise sans intervention financière supplémentaire de la commune.
6. A) A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du compte de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Gros-Fays présentant un boni de 1.512,31 € avec une intervention communale de 13.761,94 €

B) A l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2006 de la dite Fabrique d'Eglise sans intervention financière supplémentaire de la commune.
7. A l'unanimité, décide :
 1. L'aliénation de gré à gré à Monsieur Roger CAMBRAI de Graide (Station) d'une partie de la parcelle communale sise à Graide, lieu-dit « Bois de la Voie de Baillamont », cadastrée section D, n° 788T8 d'une superficie de 13 ares 98 ca pour le prix principal de 1.287,00 €
 2. De soumettre le projet d'aliénation à enquête publique.
 3. D'approuver le projet d'acte.
 4. De solliciter de la part de la Région Wallonne la soustraction au régime forestier de la dite parcelle.
 5. Tous les frais résultant de la présente opération seront à charge de l'acquéreur.
8. A l'unanimité, décide :
 1. L'aliénation de gré à gré à Monsieur Philippe BILLIAUX de Nolleaux de la parcelle communale sise à Naomé, lieu-dit « Al Gourlette », cadastrée section C, n° 237 d'une superficie de 10 ares 90 ca pour le prix principal de 2.874,66 €
 2. De soumettre le projet d'aliénation à enquête publique.
 3. D'approuver le projet d'acte.
 4. De solliciter de la part de la Région Wallonne la soustraction au régime forestier de la dite parcelle.
 5. Tous les frais résultant de la présente opération seront à charge de l'acquéreur.
9. A l'unanimité, décide :
 1. L'aliénation de gré à gré à Madame Frédérique RONVAUX de Naomé de la parcelle communale sise à Naomé, lieu-dit « Al Pointe Ravoie », cadastrée section C, n° 240 d'une superficie de 15 ares 10 ca pour le prix principal de 616,00 €
 2. De soumettre le projet d'aliénation à enquête publique.
 3. D'approuver le projet d'acte.
 4. Tous les frais résultant de la présente opération seront à charge de l'acquéreuse.
10. A l'unanimité, décide le placement de cinq lampes d'éclairage public supplémentaires pour un montant estimé à 737,45 €TVAC consistant en le démontage de points lumineux à Graide et le remontage de ces

points aux endroits suivants :

- Bellefontaine, La Chavée, 15, près de l'habitation de Monsieur Fabrice SIMON pour le montant de 109,03 €TVAC.
- Cornimont, près de l'étable de Monsieur Alain BOURGUIGNON (2 lampes) pour le montant de 145,37 €TVAC.
- Gros-Fays, 80 près du bâtiment de Monsieur Jean-Pol NEMRY pour le montant de 374,02 €TVAC.
- Bièvre, rue d'Houdremont, près de l'école de Bièvre pour le montant de 109,03 €TVAC.

11. Vu la délibération du Conseil communal de Oizy en date du 13 novembre 1975 relative à la location de biens ruraux patrimoniaux à Baillamont et Cornimont ;
Vu la loi sur le bail à ferme ;
Vu les courriers de la commune relatifs à la demande de libération du terrain sis à Baillamont, cadastré section A, n°s 66P2 et 66Y2 d'une superficie de 2 hectares 16 ares (lot n° 5) loué par Monsieur Jean-Pol THOMAS de Bièvre ;
Vu la confirmation en date du 04 mai 2007 du renon de location de la dite parcelle par Monsieur Thomas ;
Etant donné qu'il convient de fixer une indemnité revenant au preneur sortant ;
Considérant que le preneur sortant a marqué son accord sur la somme de 5.541,91 € ;
A l'unanimité, décide d'indemniser le locataire précité du terrain en question de la somme de 5.541,91 € suite au renon anticipé lui donné.
12. A l'unanimité, décide :
 1. d'adopter provisoirement le projet de Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire n°1 à Baillamont, lieu-dit « Les Fontaines », élaboré par le Bureau Economique de la Province de Namur.
 2. de charger le Collège communal de soumettre le projet à enquête publique.
13. A l'unanimité, décide d'approuver le décompte final des travaux d'aménagement de l'ancienne école de Gros-Fays en maison de village (Plan Feder – Objectif II Rural) – lot n° 6 : Chauffage/Sanitaire – réalisés par la SPRL Ets Salhi de Bièvre au montant de 45.306,86 €TVA et révisions comprises.
14. A l'unanimité, décide de marquer son accord sur le devis du 08 mars 2007 de la S.A. VBE de Bruxelles pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement d'une Maison Communale d'Accueil de l'Enfant – lot n° 5 : Electricité – pour le montant de 3.713,49 €TVAC.
15. A l'unanimité, approuve la convention avec l'Inasep pour la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles n° CCSS-R/07.042 désignant le coordinateur projet et réalisation dans le cadre des travaux d'urgence à l'école maternelle de Bièvre (Travaux de réfection de la cour de récréation et travaux de renouvellement des menuiseries extérieures en PVC).
16. A) A l'unanimité, décide le marché de travaux d'investigation au pied de la toiture, à son niveau inférieur, de l'église classée d'Oizy pour un montant estimé à 15.076,61 €TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.
B) A l'unanimité, décide d'introduire une demande de subvention auprès de la Direction de la Restauration.
17. A l'unanimité, ratifie la délibération du Collège communal du 07 mai 2007 décidant la reconduction du Plan communal pour l'emploi pour l'année 2007.
18. A) A l'unanimité, désigne, comme suit, les délégués communaux à l'Assemblée Générale de la SCRL « Ardenne et Lesse » :
 - Monsieur André COPINE et Madame Jeannine DOUNY-PONCELET en tant que membres effectifs avec Monsieur Thierry LEONET ;
 - Monsieur Francis MARTIN et Mesdames Aline DIDIER et Michèle JACQUES-BERTHOLET en tant que membres suppléants.B) A l'unanimité, décide de proposer Monsieur Thierry LEONET en tant que représentant de la commune de Bièvre au Conseil d'Administration de la dite société coopérative.
19. A l'unanimité, établit un arrêté de police à l'occasion de la kermesse à Baillamont du 15 au 17 juin 2007 inclus.
20. Etant donné que la réunion s'est écoulée sans observation, le procès-verbal de la séance publique du 03 mai 2007 est considéré comme adopté.
21. Le Président prononce le huis-clos.